ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prime pour l'emploi

Question écrite n° 126256

Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur les fraudes à la prime pour l'emploi. En effet, il semblerait que certains bénéficiaires de la PPE déclareraient des chiffres fictifs au moment de la déclaration des revenus. Purement déclaratif, aucun contrôle des salaires déclarés n'est réalisé, certaines personnes frauderaient ainsi en déclarant un chiffre fictif qui ne les soumettra pas à l'impôt et qui leur permettra cependant de bénéficier de la prime pour l'emploi. Une attestation patronale justifiant les salaires déclarés devrait donc être imposée. Aussi, il aimerait connaître la position du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : M. Fernand Siré
Circonscription : Pyrénées-Orientales (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 126256
Rubrique : Impôt sur le revenu
Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État
Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 368
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)